

**(18-29 janvier 2016)**

**Namibie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 18 janvier 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation namibienne.

La France salue les mesures prises par la Namibie, en particulier les efforts en faveur du droit à l'éducation avec la mise en place de la gratuité de l'école primaire.

[en fonction du temps disponible : Quelles mesures le gouvernement compte-t-il mettre en œuvre pour remédier à l'importance des abandons de nouveau-nés et de la mortalité maternelle, dans un contexte d'interdiction de l'avortement ?]

La France fait les recommandations suivantes à la Namibie :

1. Assurer que les membres des forces de sécurité responsables de violations des droits de l'Homme sont poursuivis en justice, et améliorer les conditions de détention ;
2. Prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes issues des communautés ethniques minoritaires ;
3. Renforcer les efforts pour lutter contre les violences de genre, en mettant pleinement en œuvre la "National Gender Policy" et le plan nation d'action 2012-2016 contre les violences de genre et en assurant que les auteurs de ces violences sont poursuivis en justice ;
4. Abroger les dispositions pénalisant les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe, afin de respecter les principes d'égalité et de non-discrimination entre toutes les personnes ;
5. Adhérer à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
6. Adhérer au protocole facultatif à la Convention contre la torture

Je vous remercie./.